

PROCESSUS DE MISE EN PLACE DU GROUPE DE TRAVAIL GOURNANCE FORESTIERE DE LA COMIFAC

NOTE DE SYNTHÈSE N°1

Introduction

Dans le cadre de ses missions de mise en œuvre du plan de convergence, le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC s'active à mettre en place un Groupe de Travail Gouvernance Forestière (GTGF). Dans ce contexte un expert a été mobilisé avec le concours du Programme d'Appui GIZ/COMIFAC pour faciliter ce processus. Dès sa prise de fonction, les premières actions engagées par ce dernier ont consisté à réaliser :

- une revue documentaire qui a entre autres, permis l'exploitation des orientations de la note conceptuelle produite en 2011 sur ce GTGF et les conclusions des différents rapports d'évaluation de la « Task Force FLEGT » qui a précédé ce GTGF ;
- mener des consultations auprès des acteurs clés, en utilisant tous les canaux possibles notamment, des contacts physiques, des communications téléphoniques, des messages électroniques et des sessions skype, afin de recueillir leurs opinions sur les enjeux, les précédents et les perspectives du domaine de la gouvernance forestière pour la COMIFAC et ses partenaires.

Le bilan préliminaire de cette opération d'état des lieux à mi-parcours commence à indiquer les premières tendances consensuelles sur les attentes, les préférences et les centres d'intérêts des principaux groupes d'acteurs, par rapport au mandat, à la configuration et aux modalités de fonctionnement de ce GTGF.

La présente note de synthèse qui récapitule les contributions déjà enregistrées, est structurée en onze rubriques : l'objet du GTGF, les impacts escomptés du GTGF, les types de produits devant découler des actions du GTGF, le champ d'intervention du GTGF, la composition du GTGF, les organes du GTGF, la conduite des activités du GTGF, les modalités de fonctionnement du GTGF, les Relations entre le GTGF et les autres groupes de travail de la COMIFAC ou des organisations partenaires, le financement des activités du GTGF, les dispositions pratiques de mise en œuvre.

1- L'objet du GTGF

Le GTGF est une plateforme subsidiaire au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC pour l'impulsion du partage, de la valorisation et de l'institutionnalisation des bonnes pratiques de gouvernance forestière dans les pays de la sous-région. Son rôle d'assistance-conseil au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC devrait participer à :

- Améliorer la lisibilité l'engagement de la COMIFAC, pour la bonne gouvernance forestière, préalable pour la réalisation des objectifs d'ensembles relatifs aux forêts, convenus dans le cadre de l'instrument juridique non contraignant concernant tous les types de forêts, du Forum des Nations Unies sur les Forêts (FNUF) ;
- Etablir un environnement institutionnel favorable pour la consolidation de la performance de la mise en œuvre du plan de convergence de la COMIFAC ;
- Œuvrer pour la concrétisation des mesures de bonne gouvernance qui constituent la substance de l'accord sous-régional relatif au contrôle forestier en Afrique Centrale, signé à Brazzaville le 26 octobre 2008 ;
- Développer des modalités harmonisées d'insertion dans les cadres institutionnels nationaux, des orientations stratégiques sur la gouvernance forestière instituées par les accords, les instruments et les mécanismes sous-régionaux, régionaux et internationaux sur les forêts, auxquels les pays de l'espace COMIFAC adhèrent ;
- Etablir une force de propositions pour des actions concertées de plaidoyer et de lobbying, concourant à la défense des intérêts communs des pays de l'espace COMIFAC dans le dialogue sur la gestion durable et la gouvernance forestière, aux niveaux sous régional, régional et international.

2- Les impacts escomptés du GTGF

Les effets durables directs ou induits attendus à long terme des actions du GTGF incluent entre autres :

- L'amélioration de l'adhésion des parties prenantes aux processus de gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale grâce à une plus grande considération, des valeurs et des principes fondamentaux de la bonne gouvernance tels que la transparence, l'équité, la participation, la responsabilisation, la coordination et l'appropriation ;
- Le développement des capacités des parties prenantes consécutif à des échanges interactifs des expériences et des bonnes pratiques ;
- Le renforcement de la sécurisation des services environnementaux procurés à l'humanité par les écosystèmes forestiers tropicaux de l'Afrique Centrale et de la contribution du secteur forestier dans le développement social et économique de la sous-région, pour les générations présentes et futures.

3- Produits/livrables du GTGF

Les différents mesures et options de bonnes gouvernance (produits/livrables du GTGF) à préconiser par GTGF se présenteront sous les différentes formes ci-après :

- Des directives ;
- Des lignes directrices ;
- Des protocoles d'accord ;
- Des référentiels ;
- Des normes ;

- Des notes d'orientation politique ;
- Des notes conceptuelles ;
- Des notes de conjoncture ;
- Des documents de positionnement
- Des guides des méthodes et procédures.

4- Le champ d'interventions du GTGF

Les principales missions qu'on pourrait assigner au GTGF en vue d'atteindre les objectifs ci-dessus définis sont :

- La contribution à une institutionnalisation de façon harmonisée des dispositions propices ou incitatives pour la bonne gouvernance dans les instruments politiques, légaux, réglementaires, normatifs et fiscaux des pays de l'espace COMIFAC ;
- Le soutien à l'institutionnalisation des outils consacrés à la vérification de la conformité des activités forestières aux exigences légales nationales et à celles des instruments juridiques sous-régionaux, régionaux ou internationaux auxquels les Etats membres de la COMIFAC adhèrent, ainsi qu'à la maîtrise des flux des produits forestiers ;
- La facilitation du partage et de la réplique des bonnes pratiques novatrices éprouvées dans la sous-région, en matière de gouvernance forestière et de lutte contre les pratiques illégales ;
- La participation au développement des options et mesures de bonne gouvernance, ainsi que des stratégies de plaidoyer et de lobbying pour la défense des intérêts communs des pays de l'espace COMIFAC dans le dialogue international sur la gestion durable des forêts
- L'incitation de la coordination quadripartite société civile/secteur privé/gouvernements/collectivités décentralisées, ainsi que de la cohérence intersectorielle pour la bonne gouvernance forestière ;
- La contribution à la connexion et/ou à la coordination des mécanismes de facilitation de l'accès à l'information pour toutes les parties prenantes ;
- L'incitation à la fédération des contributions et au renforcement des synergies d'actions entre les partenaires techniques et financiers œuvrant pour la bonne gouvernance forestière en Afrique Centrale.

Il apparaît judicieux de prévoir en plus des missions ci-dessus énumérées que, le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC pourrait de façon express, confier au GTGF d'autres missions ponctuelles cadrant avec la promotion des principes de bonne gouvernance, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de convergence.

5- Les membres du GTGF

La composition du GTGF intègre à la fois les soucis d'opérationnalité, de performance, de légitimité et de fédération des efforts ou de développement des synergies. Sur la base des principes ci-dessus énoncés, la composition indicative du

GTGF doit être limitée à un effectif d'une trentaine de membres et pourrait se présenter comme suit :

- Un responsable de la Cellule Nationale de Coordination de la COMIFAC du pays qui accueille les travaux (Président) ;
- Le Facilitateur désigné (membre du staff du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC ou de ceux des projets/programme d'appui) ;
- L'Expert légal du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC ;
- L'Expert Genre du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC ;
- Un représentant de la (Cellule FLEGT) du Secrétariat Général de la CEEAC ;
- Un représentant de la CEFDHAC
- Une personne de contact pour chaque pays, en l'occurrence les dix Directeurs des Forêts ;
- Deux Coordonnateurs Nationaux de la COMIFAC ;
- Cinq représentants du secteur privé (ATIBT, GFBC,) ;
- Des représentants des projets et programmes régionaux pertinents, ainsi que des organisations partenaires techniques et financiers intéressés ;
- Trois représentants de la société civile.

6- Les organes GTGF

Pour son fonctionnement, le GTGF pourrait disposer de trois types d'organes : l'Assemblée Générale des membres, des Comités d'Experts et un Comité d'Harmonisation.

L'Assemblée Générale est constituée de l'ensemble des membres du GTGF et est l'instance de planification et d'orientation. A ce titre, elle joue un rôle délibérant et est chargée de :

- Fixer les priorités du GTGF, définir les plans de travail budgétisés et examiner les rapports de suivi-évaluation correspondants ;
- Constituer selon les besoins, des comités d'experts sur des thématiques spécifiques et, en préciser les durées de vie, les configurations et les mandats ;
- Coordonner et superviser les interventions des comités d'experts ainsi constitués, en validant leurs programmes et leurs productions ;
- Valider les rapports des études, les documents de positionnements ou les résultats de toutes autres prestations de service commanditées auprès des tiers.

Les comités d'experts sont institués par le GTGF pour des durées déterminées, en fonction des besoins et des priorités établis par l'Assemblée Générale ou instruites par le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC. Ces comités d'experts sont en fait, des réseaux comprenant une dizaine de personnes outillées sur des thématiques spécifiques, établis pour plancher sur une problématique bien explicitée, afin de générer des produits précis. La liste des membres de chaque comité d'experts est arrêtée au moment de sa constitution et intègre des membres statutaires du GTGF jouissant des qualifications ou des expériences avérées sur la thématique

concernée, plus des personnes ressources choisies parmi les experts des projets et programmes régionaux ou toutes les autres initiatives qui concourent à la mise en œuvre du plan de convergence.

Le Comité d'Harmonisation est chargé de coordonner et suivre l'insertion des mesures et options communes de bonne gouvernance dans les cadres politico-juridiques et institutionnels nationaux. Il est constitué des dix personnes de contact des pays de l'espace COMIFAC qui sont membres statutaires du GTGF (les Directeurs des Forêts).

7- La conduite des activités du GTGF

Chaque session de l'Assemblée Générale des membres est présidée par la Cellule Nationale de Coordination de la COMIFAC du pays qui accueille la rencontre. Le président de séance est assisté d'un facilitateur désigné par les soins du Secrétariat Exécutif, parmi les membres de son staff ou ceux d'un projet/programme d'appui, qui par ailleurs, coordonne de façon permanente l'animation, la programmation opérationnelle, l'organisation technique des activités du GTGF.

Le leadership pour l'animation, la réalisation ou la prise en charge des activités de chaque comité d'experts est confié aux organisations partenaires compétentes qui en expriment le désir au GTGF et acceptent de prendre des engagements conséquents vis-à-vis du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC.

8- Les modalités de fonctionnement du GTGF

Principales recommandations :

- Les méthodes de travail à adopter doivent permettre une certaine flexibilité, afin de s'adapter à la grande diversité des thématiques relevant du domaine de la gouvernance forestière et à la dispersion des membres du GTGF ;
- Au regard de l'étendue de son champ d'interventions et de la diversité des activités éligibles, le GTGF se déploie suivant une approche progressive et réaliste, qui établit un ordre de priorité dynamique, privilégiant les problématiques les plus saillantes ou des initiatives à forte valeur ajoutée, propice pour la considération judicieuse des questions émergentes et tenant compte des possibilités budgétaires ;
- L'Assemblée Générale des membres se réunit en sessions ordinaires deux fois par an, dans un pays de l'espace COMIFAC ; des sessions extraordinaires peuvent être exceptionnellement planifiées en cas de besoins, dans les mêmes conditions que les sessions ordinaires, à la limite des moyens accessibles et après approbation du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC ;
- Les sessions de l'Assemblée Générale des membres se tiendront de préférence en prélude ou dans le prolongement des réunions du PFBC ;
- Les comités d'experts sont conçus sous forme de réseaux de professionnels, ayant le devoir d'échanger le plus régulièrement possible, en utilisant tous les moyens modernes de communication, en vue de réaliser les objectifs qui leurs

sont assignés par le GTGF ; les fruits de leurs interventions sont soumis à l'Assemblée Générale des membres pour approbation ;

- Les comités d'experts ont l'obligation de commencer à partager avec tous les membres du GTGF, les résultats de leurs réflexions au moins quinze jours avant la session de l'Assemblée Générale des membres consacrée à l'examen des conclusions finales ou des cibles intermédiaires de leurs travaux ;
- La réalisation de certaines activités inscrites dans la feuille de route du GTGF peut en cas de nécessité, être confiée à des prestataires ayant une expertise avérée pour la thématique concernée ;
- Les produits/livrables des différents travaux confiés par le GTGF aux comités d'experts ou à des prestataires sont soumis à l'appréciation de l'Assemblée Générale des membres pour validation par consensus ;
- Les rapports des sessions de l'Assemblée Générale des membres du GTGF sont soumis à l'appréciation du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC.

9- Les Relations entre le GTGF et les autres groupes de travail de la COMIFAC ou des organisations partenaires

Compte tenu du caractère transversal et multidisciplinaire des thématiques relevant du domaine de la gouvernance forestière, le GTGF doit établir des relations de complémentarité, favorables au développement des synergies d'actions et à la prévention des chevauchements ou des doubles emplois avec les autres groupes de travail de la COMIFAC.

Pour les mêmes motifs, le GTGF doit également établir des relations de travail mutuellement bénéfiques, avec les entités des organisations partenaires de la COMIFAC jouant des rôles similaires ou traitant des sujets connexes à la gouvernance forestière, notamment :

- Les fora et réseaux de la CEFDHAC ;
- La Cellule FLEGT du Secrétariat Général du CEEAC.

Des arrangements adéquats devraient être établies entre le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et les organisations concernées, afin de cadrer ces liens de coopération.

10- Le financement des activités du GTGF

Les activités du GTGF sont financées par le budget du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, les ressources des projets et programmes d'appui à la COMIFAC ou des subventions allouées par des institutions partenaires.

11- Les dispositions pratiques de mise en œuvre

Principales recommandations :

- Une lettre de mission devrait être établie par le Conseil des Ministres pour entériner les modalités consensuelles d'opérationnalisation du GTGF qui seront finalement adoptées ;

- Le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC devrait être chargé de constater la liste détaillée des membres du GTGF par note de service et de l'actualiser en cas de besoin par la même voie ;
- Le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC devrait également être chargé d'entériner par note de service, les résolutions de l'Assemblée Générale des membres du GTGF, pour les rendre exécutoires ;
- Un système de planification stratégique et opérationnelle, assorti d'une méthode de suivi-évaluation pertinente sont institués pour garantir un pilotage efficient des interventions du GTGF ; ce système implique entre autres, l'élaboration des Plans de Travail Annuels, la production des rapports semestriels de progrès et des rapports annuels de performance.

Conclusion

Le contenu de cette première note de synthèse sera partagé avec les principaux acteurs de la gestion durable des forêts de la sous-région, dans le cadre de l'animation des débats sur la mise en place de ce Groupe de Travail Gouvernance Forestière de la COMIFAC. Il convient à cet effet de souligner que les propositions qui y sont formulées constituent juste une base de discussions. Elles sont sujettes à des améliorations à travers toutes sortes de contributions constructives pouvant provenir de toutes les personnes intéressées. Les inputs attendus des uns et des autres devraient particulièrement participer à :

- Mettre en évidence la pertinence du GTGF et sa plus-value ;
- Garantir l'efficacité du cadre organisationnel et opérationnel du GTGF ;
- Clarifier les types de produits/livrables qu'on pourrait attendre des interventions du GTGF ;
- Assurer un meilleur reflet des préoccupations des différentes parties prenantes, ainsi que les priorités ou les spécificités des divers Etats membres de la COMIFAC, dans la configuration, le champ d'interventions et les méthodes de travail du GTGF.